Nations Unies A/65/938–S/2011/550

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
1er septembre 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 34 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

Lettres identiques datées du 30 août 2011, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères sur la prétendue élection présidentielle tenue en Abkhazie (Géorgie) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour.

Une lettre identique a été adressée au Président du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Alexander **Lomaia**

11-48555 (F) 060911 060911

Merci de recycler

Annexe aux lettres identiques datées du 30 août 2011 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères sur la prétendue élection présidentielle tenue en Abkhazie (Géorgie)

Le 26 août 2011, les forces russes d'occupation et le régime fantoche qu'elles ont mis en place à Soukhoumi ont, sous le couvert d'une politique faussement démocratique, à nouveau fait preuve de cynisme en organisant une prétendue élection présidentielle. Moscou a aussi dépêché des dizaines de supposés observateurs internationaux en vue de légitimer le résultat de l'élection et, par voie de conséquence, le nettoyage ethnique de centaines de milliers de personnes. Il est regrettable que de nombreux observateurs se soient rendus en Abkhazie sans avoir pris connaissance au préalable de la situation sur le terrain, et sans savoir qu'ils enfreignaient la législation géorgienne.

Rien ne saurait justifier un tel mépris du droit international. Tant que près de 500 000 personnes déplacées, soit les trois quarts de la population qui vivait auparavant dans la région, seront privées de leur droit de participer au processus décisionnel, aucune décision concernant l'avenir de l'Abkhazie ne sera légitime.

Les crimes commis par l'occupant et son régime fantoche ont profondément altéré le caractère démographique de l'Abkhazie car ils ont empêché les déplacés et les réfugiés venant de la Géorgie, de l'Ukraine, de l'Arménie, de la Grèce, de l'Azerbaïdjan, de l'Estonie ou ayant d'autres origines ethniques de rentrer chez eux. En outre, les droits fondamentaux des habitants qui sont restés sont quotidiennement violés par le régime d'occupation et, aucun observateur international n'étant admis dans la région occupée, personne ne peut rendre compte de ces abus et de la poursuite de militarisation en toute illégalité. En réalité, cette élection témoigne à l'évidence d'un profond mépris des normes et principes reconnus à l'échelle internationale et ne saurait d'aucune façon être considérée comme légitime.

Le Ministère géorgien des affaires étrangères invite tous les membres de la communauté internationale à juger comme il se doit de cette nouvelle mascarade menée dans l'une des régions occupées de la Géorgie, l'Abkhazie, et à continuer de refuser de reconnaître les deux régions occupées.